Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212202741-20251210-DCM2025121001-DE

COMMUNE DE SAINT-ANDRE-DES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DELIBERATION

Date de convocation

Le 03.12.2025

Nombre de conseillers

en exercice : 10
Présents : 7
Votants : 8

Délibération n° 2025-12-10/01

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 décembre à 20 heures 30 minutes le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Louis NOGUES, Maire de Saint-André-Des-Eaux.

Etaient présents : Jean-Louis NOGUES, Tyfenn BAUBRY, Mickaël BLOUTIN, Arnaud GOURDEL, Lémuel MONDESIR, Philippe NEVEU, Maël PIRIOU.
Absents excusés : Yannick FEUDE, Nadège GONCALVES, Agathe GOUEDARD.
Pouvoir : Yannick FEUDE à Jean-Louis NOGUES.
Secrétaire de séance : Lémuel MONDESIR.

Point sur les travaux de la longère du Placis

Le Maire rapporte ce qui suit :

Dans le cadre du projet de création d'une maison d'assistantes maternelles et d'un logement communal au lieu-dit Le Placis, la commune a mandaté un diagnostic structurel de la longère. L'étude met en évidence plusieurs désordres affectant les maçonneries, les planchers bois et certains éléments de charpente, nécessitant des travaux complémentaires de consolidation.

Au regard de ces conclusions, le cahier des charges du lot maçonnerie sera réactualisé afin d'intégrer l'ensemble des interventions supplémentaires requises pour assurer la stabilité et la pérennité de l'ouvrage. Les travaux complémentaires resteront limités. Le chiffrage, actuellement en cours sera présenté lors de la prochaine réunion de conseil municipal

Entendu le rapport du Maire, le conseil municipal prend acte.

Pour copie conforme et certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission au représentant de l'Etat le 16 DEC. 2025

Le Maire, Jean-Louis NOGUES

MAIRIE DE ST-ANDRE-DES-EAUX (Côtes-d'Armor)